Texte du mémoire Fallow

Lors de la réunion des gouverneurs de Radio-Canada tenue à Calgary, M. W. A. Fallow, ministre dans le gouvernement créditiste de l'Alberta, a présenté un mémoire s'opposant à l'établissement d'un poste français de radio en cette province. Nous publions ce texte à titre de document. On trouvera une réponse de l'A.C.F.A. à ce mémoire dans notre présente édition.

et s'opposant à la demande pour un poste de radio français en Alberta. Monsieur le président,

Messieurs:

Je me présente devant vous au nom du gouvernement de l'Alberta pour protester énergiquement contre l'octroi d'un permis commercial privé pour un poste radiophonique français dans cette province. Je désire d'une facon particulière attirer votre attention sur le fait qu'en s'opposant à cette demande le gouvernement agit en conformité avec les vues exprimées par les représentants du peuple à la Législature provinciale, qui dans une résolution de l'Assemblée ont enregistré leur opposition catégorique à une demande semblable faite le 2 mars 1945. La résolution de l'Assemblée, adoptée sans une seule voix dissidente, après une complète discussion de la question, se lit comme suit:

"Attendu que des rapports ont circulé dans la presse et à la radio indiquant



Opinion d'un Français de Belsen

Mémoire présenté au Bureau des gou- qu'une demande a été faite au Bureau verneurs de la "Société Radio-Canada" de la Société Radio-Canada pour l'octroi d'un permis permettant l'établissement d'un poste radiophonique de langue française, à Edmonton, et

> "Attendu que pas plus de 5 pour cent de la population de l'Alberta ne parle le français, et la grande majorité d'entre eux parle aussi l'anglais:

> "Attendu que le gouvernement de l'Alberta, représentant toute la population de la province, s'est vu refuser un permis pour un poste radiophonique commercial sous prétexte qu'il existe déjà des facilités suffisantes pour la radiodiffusion dans la ville d'Edmonton;

> "Qu'il soit donc résolu que cette Législature se déclare catégoriquement opposée à toute action de ce genre de la part de la Société Radio-Canada;

> "Et qu'il soit de plus résolu que cette Législature appuie fortement la requête faite à la même société lui demandant d'accorder au gouvernement de l'Alberta un permis pour un poste radiophonique commercial;

> "Et qu'il soit de plus résolu que des copies de cette résolution soient immédiatement envoyées au gouvernement fédéral et à la Société Radio-Canada."

> Depuis que la requête en question a été présentée de nouveau, les protestations nombreuses soumises au gouvernements et les commentaires dans la presse publique indiquent que si l'opinion a changé dans l'intervalle, ce fut pour s'opposer plus fortement à toute requête de ce genre.

UN

Au feuillage du noyer sous leque Rivières ce bel édifice de constr du forgeron. En fait, c'est la toit toit de style normand avec avanc L'hiver rigoureux l'a inspiré: dans tempéries; aussi le prolongeait-on murs.

dent que les autres minorités auraient un droit encore plus fort de présenter une requête semblable. Et si le principe est porté à son ultime conclusion, il ne peut qu'en résulter une confusion absurde. Je crois être dans la vérité en disant que la vaste majorité des citovens de l'Alberta sont, en conségeunce, catégoriquement opposés à ce que le précédent soit établi dans cette province.

3.-Le fait que le gouvernement de l'Alberta, parlant au nom de tous les citoyens, s'est vu maintes fois refuser un permis commercial permettant au peuple de posséder un poste, qui a été en opération depuis plus de 20 ans.

octobre 1947 à la section "Tribune libre" une lettre d'une Dame "Jenyrin" qui, se réclamant de ses prérogatives de française, sollicita les colonnes d'un estimé journal français de l'Ouest canadien pour invectiver nos compatriotes canadiens-français sur les droits et faits de leur survivance dans les régions qu'ils

Nous relevons dans le numéro du 8

habitent. Il y eut hélas! de piètres défaitistes. au cours des siècles, de l'acabit de la dite dame Jenvrin. Les gens de ce calibre méritent plus de pitié que de dédain.

ces gens, non satisfaits de vivre dans le cadre dont ils se réclament, osent délibérément venir à l'étranger amoindrir par leurs actes et leurs paroles. l'estime et l'admiration que nous voudrions

Devons-nous espérer que malgré les Jenvrin et Cle 11 veit encore au delà des mers, des coeurs vraiment français. qui savent mieux juger?... Oui, nous l'affirmons. En voici une

preuve: L'un des jeunes Français qui s'offrit

encore rêver parfois.

en holocauste à sa patrie, et qui subit les affres de l'agonie des géôles de Belsen, relatait que le soir, à l'ombre de la mort qui planait sur les squelettes vivants, ils devisaient, ces héros, sur le sort de leur patrie. L'espoir, la conso-

lation des condamnés français de Belsen était qu'au delà des mers, au Canada, de l'Atlantique au Pacifique, ceux de leur race, la race canadienne-française, qui avaient au cours de trois siècles survécu, malgré les conquêtes, les persécutions, et l'assimilation étrangère, de-

meuraient envers et contre tout, les

témoins vivants de l'histoire d'un peu-

The series Dississes becomes de se

L'opposition générale à ce projet, exprimée à travers la province et par les

représentants du peuple à l'Assemblée législative, découle de trois points im-

portants: 1.-L'influence néfaste qu'un tel poste aurait sur les efforts pour établir et solidifier l'unité nationale.

reducte de ce geme.

qu'il faut apporter à l'unification du peuple canadien en un seul tout, quelle que soit l'origine raciale ou la langue maternelle. Toute agence qui se sert de son influence pour propager la ségréga-

Personne ne minimisera l'importance

tion nationale travaille évidemment contre l'unité nationale qui doit être Il est navrant de noter, cependant, que l'objectif de tous les citovens canadiens si une entente véritable doit être at-

teinte et préservée. Les questionnaires

émis par les requérants du dit permis ne

laissent pas de doute sur le fait que le

2.—La situation vis a vis les autres

groupes minoritaires qui résulterait de

rigine scandinave sont au nombre de

63.000. Si l'on établit un précédent en

accordant un permis pour un poste de

radio à ceux qui, numériquement, cons-

tituent le plus petit groupe, il est évi-

poste radiophonique servirait à des buts conserver pour un pays qui nous fait qui aggraveraient plutôt qu'ils n'atténueraient l'esprit de division qui retarde le progrès national de tout pays.

> Dans la résolution de la Législature albertaine à laquelle j'ai fait allusion, et dans d'autres rapports présentés à ce Bureau pendant cette procédure, on

l'approbation de cette demande.

mentionne que la population française de l'Alberta compte moins de 5 pour cent de la population totale, et que la majorité de nos citoyens de langue fran-

> caise comprennent et parlent aussi l'anglais. Tandis que le groupe canadienfrançais compte 43,000 citoyens, en Alberta, les Ukrainiens se chiffrent à 72,-000, les Allemands à 78,000, et ceux d'o-

gné de la sympathie à l'occasion du

Les efforts répétés du gouvernement

de l'Alberta pour obtenir un permis

commercial pour le poste CKUA à Ed-

monton sont bien connus des membres

du Bureau des gouverneurs de la Société

Radio-Canada et du gouvernement du

Canada, sous la juridiction duquel la

Société opère. Ayant constamment re-

fusé un permis commercial pour un

poste établi-qui appartient et qui tra-

vaille dans l'intérêt des citovens de l'Al-

berta, il est inconcevable que le Bureau

considère favorablement la requête de-

mandant un poste commercial, destiné

à servir une minorité ne constituant

que 5 pour cent de la population totale

de la province. De tels illogismes se-

raient injustifiables et intolérables pour

ces, donc, que j'enregistre l'opposition

catégorique du gouvernement et de la

Législature de cette province à la de-

mande qui est actuellement à l'étude.

re de ces circonstan-

W. A. Fallow,

et du Téléphone.

ministre de la Voierie

les citovens de l'Alberta.

C'est à le

HOLYOKE

sincèrement par la voix de la Survivan-

ce tous ceux et celles qui leur ont témoi-

M. et Mme William Demers, M. et Mme Valère Vachon ainsi qu'Alphonse. M. et Mme Ernest Roy remercient bien

terrible accident qui est survenu le 26 septembre. Les blessés sont tous en voie de guéri-

son. Deux sont de retour dans leur famille; ce sont: le jeune Antoine Vachon, fils de Valère Vachon, et Laurette Roy, fille de M. Ernest Roy; Emile, frère

d'Antoine, est encore à l'hôpital général

à Edmonton. Mme Alphonse Vachon,

Cill Triller Township Dominion of